

La Société Française de Neurologie (SFN) attribuera en 2011

SFN BOURSE

2011

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NEUROLOGIE

trois bourses annuelles de 20 000 €

Cette bourse est réservée aux **internes, chefs de clinique de Neurologie français**.

Elle finance **une année de recherche** (Master 2 ou thèse) d'un candidat ne bénéficiant pas d'autre ressource.

La bourse de la SFN ne sert qu'à la **rémunération du candidat** pendant cette année de recherche.

Elle n'est pas destinée à l'achat de matériel ou consommables ou pour tout autre financement.

Le candidat doit présenter un **projet de recherche clinique** s'effectuant dans un service de Neurologie et/ou un laboratoire (français ou étranger).

Le directeur de projet doit être **Neurologue**.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- le nom et l'adresse du candidat, son téléphone (et éventuellement fax et e-mail),
- son CV et ses publications (s'il y a lieu),
- le nom (+ adresse, téléphone, fax) de son directeur de projet et le lieu du service ou laboratoire où s'effectuera la recherche,
- une lettre de motivation du candidat assurant qu'il n'aura aucun autre mode de rémunération pendant son année de recherche,
- une attestation de sa situation administrative,
- une lettre de soutien de son directeur de projet et l'accord du chef de service (ou laboratoire) dans lequel se déroulera la recherche,
- la liste de 5 publications récentes, si possible dans le même domaine de recherche, de son directeur de projet et/ou du chef de service (ou de laboratoire),
- les autres demandes de bourses en cours ou de financement pour le candidat lui-même concernant la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012 : l'attribution d'une autre bourse pour la même période annulerait la bourse de la SFN.

L'exposé du projet de recherche comprendra 6 à 10 p. avec :

- titre,
- résumé (inférieur à 1 page),
- un texte expliquant clairement :
 - a) la problématique du sujet (avec références internationales)
 - b) les objectifs originaux du projets,
- la description des méthodes utilisées,
- le déroulement du programme de recherche et sa durée,
- les résultats attendus,
- le rôle précis du candidat dans ce projet et le contexte du projet dans sa formation,
- les financements obtenus ou attendus pour ce projet (matériel, consommables, etc).

Chaque dossier soumis à la SFN sera aussi pris en compte pour l'attribution d'une bourse des Journées de Neurologie de Langue Française (JNLF). Il est donc inutile de déposer deux dossiers.

Le dossier de candidature et le projet de recherche devront être adressés en 4 exemplaires au Dr G. Fénelon, Service de Neurologie, Hôpital Henri Mondor, 51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94010 Créteil cedex, **avant le 5 mai 2011.**

Le jury sera constitué par le Bureau de la SFN et le jury des JNLF. Chacun des dossiers sera examiné par un rapporteur faisant partie du jury et par 2 rapporteurs externes. Les bourses seront attribuées au début de juillet 2011. Elles prendront effet au **1^{er} novembre 2011.** Elles seront versées en 2 fois .

Renseignements : G. Fénelon

Tél. : 01 49 81 43 13 - Fax : 01 49 81 23 26
e-mail : gilles.fenelon@hmn.aphp.fr

Le partenariat officiel de la SFN avec 14 laboratoires pharmaceutiques permet le financement de cette bourse : Bayer Schering Pharma, Biogen Idec, Boehringer Ingelheim, Eisai, GlaxoSmithKline, Janssen-Cilag, Lundbeck, Merck Serono, Novartis, Pfizer, Sanofi Aventis, Servier-Euthérapie, Teva Pharma, UCB Pharma